



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU N°1 Séance du 11 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 janvier 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 5 rue des sources, sous la présidence de Monsieur Denis MAILLER, le Maire.

Présents :

Denis MAILLER, Fabien CARD, Nathalie BERLAND, Sylvain POITOUT, Anita SAUTIER, Stéphanie LERONDEAU, Anne DUFOULON, Cyril HATEM, Agnès ENGEL, Marjorie RIMBAULT, Jocelyne MANENTI.

Absents ayant donné pouvoir :

Arthur BECKER donne pouvoir à Fabien CARD.
Laurent CAPDEVIELLE donne pouvoir à Denis MAILLER.

Absents excusés :

Hubert LOUIS.
Yann SPINLER.

Secrétaire de séance :

Fabien CARD.

Ordre du jour :

- Loi A.P.E.R (Accélération de la Production des Energies Renouvelables) : Validation définitive des zones suite à la consultation du public.
- Demande d'autorisation de subventions pour la rénovation du platelage.
- Demande d'autorisation de subventions pour la rénovation du chauffage de la salle des fêtes.
- Questions diverses.

Loi A.P.E.R : validation définitive des zones

Monsieur le Maire explique que suite à la réunion publique du 16 décembre 2023, une concertation publique a eu lieu jusqu'au 30 décembre 2023 concernant la loi A.P.E.R.
Le public a pu s'exprimer via un cahier de doléances.

Monsieur le Maire propose donc les zones citées en annexe dans le cadre de l'éventuelle mise en place future d'énergie agrivoltaïque.
Les zones restent invisibles et sont dans l'intérêt de protection du puit de Norges et de la Source.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser les zones précitées en agrivoltaïque.

Vote pour :13.

Vote contre :0.

Abstentions :0.

Autorisation de demande de subvention pour la rénovation du platelage.

Monsieur le Maire explique que suite à l'orage du 11 juillet 2023 le platelage ayant été très impacté, des devis ont été établis dans le cadre de sa rénovation.

Afin de permettre une réfection partielle (un tiers) du platelage, Monsieur le Maire propose de financer en partie cette rénovation par des demandes de subventions.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à demander des subventions dans le cadre de la réfection de la voie douce du platelage.

Vote pour :13.

Vote contre :0.

Abstentions :0.

Autorisation de demande subventions pour la rénovation du chauffage de la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique que le chauffage de la salle des fêtes nécessite une révision afin de permettre une meilleure isolation et donc de baisser les frais de fonctionnement aujourd'hui trop importants.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de financer en partie cette rénovation par des demandes de subventions.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à demander des subventions dans le cadre de la réfection du chauffage de la salle des fêtes.

Vote pour :13.

Vote contre :0.

Abstentions :0.

Pour information :

- Le platelage a été fermé et n'est plus accessible de par les intempéries subies ainsi que de par le niveau d'eau aujourd'hui très haut (rendant ainsi le chemin en bois excessivement glissant).
- Les prix du gaz devraient retomber à la baisse en 2024, ceci devrait donc permettre de faire baisser considérablement les frais liés au chauffage.
- Des soucis d'éclairage publics ont eu lieu lors des fêtes de fin d'année, le dossier est en cours de gestion afin de remédier à ce problème.
- Il semblerait que dans les locaux du périscolaire l'éclairage restent parfois allumé la nuit, un contact est établi avec l'U.F.C.V afin de leur demander plus de vigilance.
- 4^{ème} classe : Une rencontre a eu lieu avec l'inspectrice académique Madame Manzoni. La classe restera ouverte sur l'année scolaire 2024/2025.
- Bio déchet : les containers sont disponibles sur rendez-vous auprès de la communauté de communes pour 25 euros.
- Vivier de la source : Le pont en bois sera posé début février.
- Employé communal : Le recrutement est lancé.
- Secrétaire de Mairie : le recrutement est également en bonne voie et lancé.
- Les vœux auront lieu le 19 janvier 2024.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL :

22h00

Le Maire
Denis MAILLER